

De : larifflette@neuf.fr
A : [Enquête publique PLUi](#)
Date : mercredi 16 octobre 2019 15:22:55
Pièces jointes : [parcelle chemin du milieu.docx](#)

n'ayant pas la certitude de pouvoir vous remettre ma contribution dans les délais , vu le très court temps qu'il nous fut donné, je vous l'adresse par courriel
Marie-josèphe RIFFLET

Madame RIFFLET Marie Josèphe
L'Odyssée
155 Chemin des Hautes Planches
27500 PONT AUDEMER
78 ANS

Nouveau zonage de PONT AUDEMER

Un nouveau lotissement est en cours d'installation dans la zone des hautes planches à Pont Audemer, ce qui inévitablement va créer des perturbations dans la vie des riverains, mais nous en avons été prévenus et, il faut bien loger les habitants. Nous sommes donc résignés.

Par contre, déclasser **en catimini sans aucun affichage** la seule zone verte qui va rester dans le quartier pour éventuellement la transformer en zone industrielle, ceci est une hérésie et personnellement, j'y suis très fortement opposée. Ceci va à l'encontre de tous les efforts actuels pour favoriser l'écologie et la biodiversité.

Cette parcelle AV116 ne doit absolument pas être déclassée, et doit au contraire faire l'objet d'un reboisement d'arbres absorbant l'humidité du sol et favorisant un peu de vie sauvage grâce au petit ruisseau jouxtant cette parcelle.

Je fais par la présente remarquer que DES CENTAINES, peut-être plus D'UN MILLIER de gros arbres anciens absorbant du CO2, c'est-à-dire avec de large feuilles (platanes à l'hôpital, tilleuls sur la place de Gaulle(45) arbres roses et rouges le long de la rue de l'étang (+ de 100) et tous les magnifiques cèdres, platanes tilleuls et autres sapins abattus pour construire des immeubles place de Gaulle les 10 tilleuls pour construire la médiathèque et j'en passe. Bien sûr, on me dit que ces magnifiques arbres ont été remplacés, mais par des « SCIONS » sans feuilles ou presque.

Et l'on veut encore détruire ce petit bout de terre vierge.

Il y a assez de friches industrielles à PONT AUDEMER notamment du côté de l'usine Costil, qu'il faut bien sûr réhabiliter, mais ceci n'est pas une raison pour polluer ce petit champ.

Moderniser une ville ne veut pas dire détruire son environnement.

Cette parcelle, non seulement, ne doit pas être déclassée, mais au contraire réhabilitée en zone verte.

J'espère fortement obtenir satisfaction.